



Alseny Farinta **CAMARA**

Demeurant à Conakry, République de Guinée

Commune urbaine de Lambanyi

Quartier Kobayah

Tél : +224 620 488 477

alsenyfarinta@gmail.com

@fareinta

Conakry, le 03 avril 2024

À

Son Excellence Monsieur le Président de la Transition

S/C Voies Hiérarchiques

Objet : Plaidoyer pour le limogeage ou la facilitation de la démission du Conseiller Économique et Fiscal du Ministère des Mines et de la Géologie, Monsieur Yakouba Kourouma.

Excellence Monsieur le Président,

Je soussigné Alseny Farinta Camara, politologue de profession et superviseur du projet intitulé « regards citoyens sur la gestion des affaires publiques », demeurant à Kobayah, Commune urbaine de Lambanyi, Conakry, alsenyfarinta@gmail.com, vous plaide pour le limogeage ou la facilitation de la démission du Conseiller Économique et Fiscal du Ministère des Mines et de la Géologie, Monsieur Yakouba Kourouma.

Au regard des faits, c'est au petit matin du 15 novembre 2023 à travers le site d'information générale <https://www.guinee7.com>, publiant un courrier administratif du Ministère des Mines et de la Géologie N°/réf: 0772/MMG/CAB/2023 en date du 11 mai 2023 ayant pour objet « courrier réponse aux avantages de l'exploitation d'une carrière de schiste ». Au fond dudit courrier, l'ancien ministre des Mines et de la Géologie, Monsieur Moussa Magassouba et son Conseiller Économique et Fiscal, Monsieur Yakouba Kourouma ont sollicité un pots-de-vin d'une valeur de deux (2) millions de dollars USD soit près de vingt (20) milliards de francs guinéens au Directeur Général de l'entreprise Ciments d'Afrique (CIMAF), Monsieur Ayoub Arrad en violation du code minier et de la L/2017/N°0041/AN portant prévention, détection et répression de la corruption et les infractions assimilées dans notre pays.

Ainsi, dans une émission Radio du FIM FM à travers l'émission Mirador en date du 17 novembre 2023 en lien avec ledit courrier, le Conseiller Économique et Fiscal, Monsieur Yakouba Kourouma a reconnu en succulent que « c'est un courrier qui est authentique et qui émane effectivement du Ministère des Mines que moi j'ai signé sur instruction du ministre des Mines et de la Géologie ... ». Toutefois, un des spécialistes, membre du comité de pilotage de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) indique aux citoyens Guinéens à travers le quotidien électronique <https://www.guineenews.org> que « le courrier manque de deux choses : une précision légale qui aurait déterminé le principe sur la base duquel l'État devrait percevoir cet argent, et l'entité étatique en charge de la perception de cet argent, au regard de ses prérogatives. La direction du trésor et de la comptabilité publique, le centre de promotion du développement minier et la direction nationale des mines ».

Considérant l'article 60 de la L/2017/N°0041/AN portant prévention, détection et répression de la corruption et les infractions assimilées qui dispose que « La participation de la société civile à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées est encouragée ». Plus loin, l'article 64 de la même loi stipule : « Les dénonciations des cas de corruption faites par la presse sont des révélations crédibles, susceptibles d'être évaluées ou vérifiées de façon à permettre des poursuites judiciaires, sous peine d'engager la responsabilité de leur auteur ». Aussi, l'article 96 de la même loi indique que : « Toute personne peut dénoncer au procureur de la République ou à l'organe national de lutte contre la corruption des faits de corruption et infractions assimilées. Cette dénonciation est transmise à un officier de police judiciaire, aux fins d'enquête ».

À titre de rappel, la lutte contre « la mal gouvernance, le dysfonctionnement des institutions, l'instrumentalisation de la justice, le piétinement des droits des citoyens, l'irrespect des principes, la gabegie financière, la corruption et le détournements des deniers publics, etc. » était le principal discours invoqué pour justifier le coup d'État du 5 septembre 2021.

C'est dans cette optique en tant que citoyen et acteur de la société civile guinéenne, agissant dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique à travers la moralisation des affaires publiques, la transparence budgétaire, la redevabilité dans la gestion et l'organisation des affaires de l'État, je plaide pour le limogeage ou la facilitation de la démission du Conseiller Économique et Fiscal, M. Yakouba Kourouma afin qu'il se mette à la disposition de la justice pour la manifestation de la vérité relative aux faits qui lui sont reprochés avec son chef hiérarchique d'alors.

Dans l'attente de votre disponibilité habituelle et de votre coopération entière, je vous prie de bien vouloir d'agréez, **Excellence Monsieur le Président**, l'expression de mes considérations distinguées.

Pièces jointes :

1. <https://siaminfos.com/yakouba-kourouma-toujours-en-poste-alors-quil-est-cite-dans-une-procedure-a-la-crief-je-trouve-cette-attitude-inadmissible-inconcevable-et-inacceptable-alseny-farinta/>
2. <https://guineematin.com/2024/03/13/corruption-presumee-moussa-magassouba-a-madou-doumbouya-et-yakouba-kourouma-bientot-devant-la-crief/> ;
3. <https://guinee114.com/presumes-detournements-au-ministere-des-mines-et-a-la-sonap-le-procureur-de-la-crief-apporte-des-precisions/> ;
4. <https://laguinee.info/2024/03/presumee-scandale-de-corruption-alseny-farinta-reagit-apres-la-communication-du-procureur-special-de-la-crief/>

Ampliations :

1. Ministère des Mines et de la Géologie ;
2. Presse; etc.



Alseny Farinta CAMARA

Alsenyfarinta@gmail.com

Tél : +224 620 488 477

@fareinta